

C.I.J.

Communiqué n° 50/34
Non-officiel

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse :

La Cour internationale de Justice tiendra une série d'audiences publiques qui commenceront le mardi 26 septembre à 11 heures, pour entendre les exposés oraux des conseils et avocats du Gouvernement de Colombie et du Gouvernement du Pérou dans l'affaire relative au droit d'asile.

La Haye, le 22 septembre 1950.
